Municipalité de Val-Joli

ANNÉE 2023

REGISTRE PUBLIC DES DÉCLARATIONS DES DONS ET AUTRES AVANTAGES PAR UN OU DES MEMBRES DU CONSEIL

ARTICLE 6 DE LA LOI SUR L'ÉTHIQUE ET LA DÉONTOLOGIE EN MATIÈRE MUNICPALE

Date	Nom du membre du conseil	Fonction au sein du conseil	Provenance	Détail sur le don ou l'avantage	Valeur estimée
	Rolland Camiré	maire	Aucun don et avantage		
	Sylvain Côté	Conseiller #1	Aucun don et avantage		
1000	Philippe Verly	Conseiller #2	Aucun don et avantage		
	Gilles Perron	Conseiller #3	Aucun don et avantage		
	Sylvain Côté	Conseiller #4	Aucun don et avantage		
	Jonathan Morin	Conseiller #5	Aucun don et avantage		
	Johanne Maurice	Conseillère #6	Aucun don et avantage		
	Marie-Céline Corbeil	Directrice générale	Aucun don et avantage		

Déposé à la séance du conseil du : 4 décembre 2023

4 décembre 2023

Marie-Céline Corbeil, directrice générale et greffière-trésorière

Date